

Personnes présentes

David BELLES, psychomotricien, Fourques

Claire BEUGNET, orthophoniste, Arles

Cécile CAPELLI, éducatrice spécialisée, CAMSP Arles

Dr Sandra COHEN, médecin PCO Arles

Élise COUPEY, psychomotricienne, Arles

Florie DUTRILLEUX, psychologue, Arles

Fiona FAUCHER, kinésithérapeute, CAMSP Arles

Sylvie FORT, Sage-femme cadre CAMSP, coordinatrice PCO Arles

Manon GAUZARGUES, infirmière puéricultrice, CAMSP Arles

Erica GUTTIEREZ, orthoptiste, Arles

Chloé HUGUES, psychologue

Lisa KARA, psychomotricienne, Arles

Marie LEFRANC, chargée de mission, CPTS Pays d'Arles

Coline SALIBA, psychologue, CAMSP Arles

Sonia PALMERINI, éducatrice spécialisée, CAMSP Arles

Dr Christian PIC, médecin, CAMSP Arles

Mélanie PLAUZOLLES, psychologue, PCO Arles

Cathy POUGET, assistante sociale et coordinatrice, PCO Arles

Laure REGNAULT, psychologue, CAMSP Arles

Alice TRIFFAULT, orthophoniste, Arles

Astrid TRZOPEC, psychologue, CAMSP Arles

Cyril VIALA, psychomotricien, Arles

Le dispositif PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation)

La PCO est un dispositif public national de repérage, d'évaluation et de prise en charge des enfants âgés de 0 à 6 ans révolus pour lesquels une suspicion de TND existe. La prise en charge proposée est d'une durée d'un an renouvelable une fois.

La PCO d'Arles ouvre officiellement au public en mars. Ses locaux se situeront au 1^{er} étage du CAMSP après les travaux prévus. L'équipe a également pour projet d'accueillir des consultations de professionnels de santé libéraux dans ces futurs locaux, de mettre à disposition des psychologues libéraux des tests et de proposer des formations.

L'équipe de la PCO

Dr Sandra COHEN, médecin de PMI, détachée sur la PCO un jour par semaine, le lundi.

Mme FORT cadre du CAMSP et Mme POUGET sont les coordinatrices de la PCO. Leur rôle est d'organiser et coordonner le parcours de soins des enfants avec les partenaires.

Mme FORT sera plutôt sur le versant administratif et Mme Cathy POUGET sur les soins, elle assume également à ~~mi-temps~~ 20% le volet social du dispositif.

Mme PLAUZOLLES est psychologue à mi-temps sur la PCO.

L'organisation de la PCO

(Pour plus de précisions sur l'ensemble du circuit patient Cf. présentation ci-joint)

Orientations vers la PCO :

- Niveaux 1 et 2 : Professionnels éducatifs, sociaux, médico-sociaux et de santé.
- Réalisées sur dossier remis à la famille (comportant un volet médical à remplir par le médecin traitant de l'enfant)
- A réception du dossier de demande de prise en charge, la PCO doit respecter un délai de 15 jours pour répondre à la famille.

Évaluation des demandes par la PCO :

- L'équipe de la PCO procède à l'évaluation du dossier et définit les types de prises en charge adaptées à la situation de l'enfant.

A noter : Les relations entre la PCO et la famille ne se feront pas exclusivement par téléphone si la situation le nécessite.

Les admissions au CAMSP pour TND ne passent pas nécessairement par la PCO.

Le CAMSP peut rediriger sur la PCO, ou il peut il y avoir une prise en charge mixte : institution + libéraux. L'intérêt est de trouver des solutions le plus rapidement possible pour les enfants.

Prise en charge :

- Les prises en charges reposent sur les professionnels de santé libéraux. Il revient à la famille de contacter les professionnels de santé libéraux via une liste qui lui est remise par la PCO.
- A 6 mois une synthèse du suivi est réalisé avec les acteurs de la prise en charge. Les modalités de cette rencontre restent à définir : visio/présentiel ? individuel ou en groupe ?

Le conventionnement PCO/professionnels de santé libéraux

Les prises en charge réalisées par les professionnels non remboursés par l'Assurance Maladie (psychomotricien, ergothérapeute et psychologue) feront l'objet d'une convention passée avec la PCO. Cette convention prévoit des forfaits de prise en charge (Cf. présentation).

Les professionnels seront rémunérés directement par la PCO. Cette rémunération sera mensualisée donc le professionnel sera payé même pendant les vacances et en cas d'absence du patient. Si l'absentéisme de l'enfant est supérieur à 50%, il est discuté en synthèse sa sortie éventuelle du dispositif.

Les forfaits comprennent les temps de soins, les temps consacrés à la rédaction de comptes-rendus et bilans, et les temps de synthèses et d'échanges sur la prise en charge. Les professionnels libéraux gèrent l'organisation de ces différents temps.

Les professionnels conventionnés ont 2 mois pour répondre à la demande de prise en charge.

Les professionnels de santé remboursés directement par l'Assurance Maladie (les orthophonistes) pourront bénéficier d'un forfait déplacement pour leur participation à la synthèse avec la PCO, s'ils ont contractualisé avec le dispositif.

En raison de la pénurie de soignants, la PCO étend ses possibilités de conventionnement aux professionnels exerçant sur les communes et départements périphériques à son territoire d'intervention (84, 30 notamment).

Questions/réponses

☞ Quelle est la trame des bilans mensuels demandés par la PCO aux professionnels de santé libéraux ?

Aucune trame n'est définie pour le moment. L'objectif est de simplifier le rendu mensuel pour ne pas alourdir les tâches administratives demandées aux professionnels de santé libéraux. Seul le bilan à 6 mois sera détaillé.

☞ Comment se présente la grille à remplir par les médecins pour l'orientation vers la PCO ? Est-ce qu'un autre professionnel que le médecin peut remplir cette grille afin de soulager le travail du médecin ?

Pour le contenu de la grille Cf. pièce jointe.

Seul un médecin est habilité à remplir le formulaire d'adressage, il peut s'appuyer sur d'autres professionnels dans le cadre d'un exercice coordonné (Cf. Maison de Santé par exemple).

☞ Sur quels médecins libéraux la PCO va-t-elle s'appuyer pour favoriser les orientations vers le dispositif ?

La PCO s'appuiera sur le réseau déjà tissé dans le cadre des activités du CAMSP notamment.

☞ L'équipe de la PCO a-t-elle déjà commencé à prendre des contacts avec les professionnels de santé libéraux non conventionnés pour connaître leur possible implication dans les prises en charge ?

Oui notamment à partir de l'annuaire de la CPTS du Pays d'Arles disponible en ligne sur son site internet qui répertorie environ 150 professionnels de santé libéraux impliqués dans la prise en charge des TND sur son territoire. La PCO comptabilise actuellement 5 réponses positives de psychologues sur les 40 sollicités et pratiquement tous les psychomotriciens répondent favorablement au dispositif.

☞ Est-il possible de mobiliser des prises en charge de la PCO pour compléter les soins d'enfants bénéficiant déjà d'une prise en charge par la MDPH ?

Oui cela est possible. Par exemple, un enfant bénéficiant de soins de psychomotricité dans le cadre de la MDPH pourra solliciter la PCO pour des soins d'ergothérapie si ceux-ci ne peuvent être pris en charge.

☞ Comment la PCO compte-t-elle organiser les suivis alors même que les patientèles de certaines professions sont déjà saturées ?

La PCO devra en effet compter avec les effectifs en présence. Un outil permettant aux professionnels de consigner leurs disponibilités en temps réel est à l'étude.

☞ Comment la PCO est-elle joignable ?

La PCO communiquera prochainement un numéro de téléphone que les professionnels pourront remettre aux familles. A cet égard, un travail spécifique de communication sera mené auprès des établissements scolaires.

L'antenne d'Arles est prête, mais elle est actuellement dans l'attente du démarrage de la plateforme d'AIX : conventionnement entre les 3 hôpitaux (AIX, SALON, ARLES) et avec la CPAM pour les remboursements.